



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 18 heure 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Vincent ECHASSERIEAU, Président.

Date de convocation du bureau communautaire : 10 septembre 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
15	11	2	13	13	1

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Membres présents : BOUTY Serge, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GORGE Christine, MAZAUD-WITTMANN Marie-France, REGNAUD Marie-Josée, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle

Membre excusés ayant donné procuration : Antoine LEONET à Hubert DUMONT ST PRIEST ; Maryline PETINIOT à Vincent ECHASSERIEAU

Membres excusés : Sylvie ROUSSEAU

Membres absents : PLAZANET Mélanie

Secrétaire de séance : DUBOIS Barbara

B017-2026 : Autorisation de signature de baux au sein de la maison de santé de Peyrat le Château

Par délibération en date du 5 mars 2026, le Conseil communautaire prenait acte de la dissolution de l'association de la maison de santé de pluridisciplinaire antenne de Peyrat le Château en date du 24 février 2026, rendant impossible la poursuite du bail conclu le 1^{er} janvier 2018 avec la Communauté de communes. Le Conseil communautaire décidait de résilier le bail conclu avec l'association de la maison de santé de pluridisciplinaire antenne de Peyrat le Château, à effet du 1^{er} avril 2026. Le Président avait été autorisé à signer tout document nécessaire à la formalisation de cette résiliation, y compris un protocole de résiliation amiable avec le liquidateur.

Le Conseil communautaire décidait de mettre en place, pour une durée maximale de 6 mois, des conventions d'occupation précaire avec les occupants actuels des locaux soit jusqu'au 30 septembre 2026.

Le Conseil communautaire avait acté que ces conventions d'occupation précaire avaient vocation à être remplacées, à l'issue de la période transitoire, par des baux individuels dont les conditions seront soumises à une délibération ultérieure.

Il s'agit de permettre au Président :

- De signer des baux de location pour deux locaux de 40 m² chacun aux infirmières libérales Anne Le Bigot Brouillet pour l'un et Marie Marques pour l'autre,
- De signer toutes les documents afférents à ce dossier.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit 13 voix Pour, décide de permettre au Président :

- De signer des baux de location pour deux locaux de 40 m² chacun aux infirmières libérales Anne Le Bigot Brouillet pour l'un et Marie Marques pour l'autre,
- De signer toutes les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 21 septembre 2027

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS
Vincent ECHASSERIEAU

Acte rendu exécutoire le : **25 SEP. 2026**

Publié le : **25 SEP. 2026**